



École nationale supérieure
d'architecture Paris-Malaquais

Observatoire des débouchés

Enquête 2018

menée par le secrétariat général du ministère de la Culture

Des enquêtes nationales portant sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (enquêtes DESC) sont menées depuis 2008 par le secrétariat général du ministère de la Culture afin de connaître et d'analyser les activités professionnelles de ces diplômés en rapport avec la formation qu'ils ont reçue.

L'insertion professionnelle des jeunes diplômés en architecture

Enquête sur les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DSC11-2018), Observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle (SDESRA/BE), janvier 2020.

Sur 3 277 diplômés recensés dans les annuaires des ENSA, 3 107 ont été contactés à la fin de l'année 2018 et 1 906 ont répondu à l'enquête (soit un taux de représentativité de 58,2 %). Les résultats de l'enquête concernent ainsi 1 906 répondants (1 173 ADE représentant 61,5 % de l'ensemble de la population des répondants, 657 HMONP soit 34,5 %, et 75 DSA soit 3,9 % dont 38 de Chaillot). Le taux de réponse global s'établit ainsi à 61,3 %. L'âge moyen des architectes diplômés d'État (ADE) est de 28 ans et 8 mois (67,7 % d'entre eux appartenant à la classe d'âge 25-29 ans), tandis que celui des détenteurs de la HMONP est de 31 ans et 2 mois (37,0 % sont situés dans la classe 25-29 ans).

Lexique, pour mémoire :

ADE = Architecte diplômé d'État (qui a obtenu son DEA, voir ci-dessous)

DEA = Diplôme d'État d'architecte (diplôme conférant grade de master)

DSA = Diplôme de spécialisation et d'approfondissement

ENSA = École nationale supérieure d'architecture

HMONP = Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre

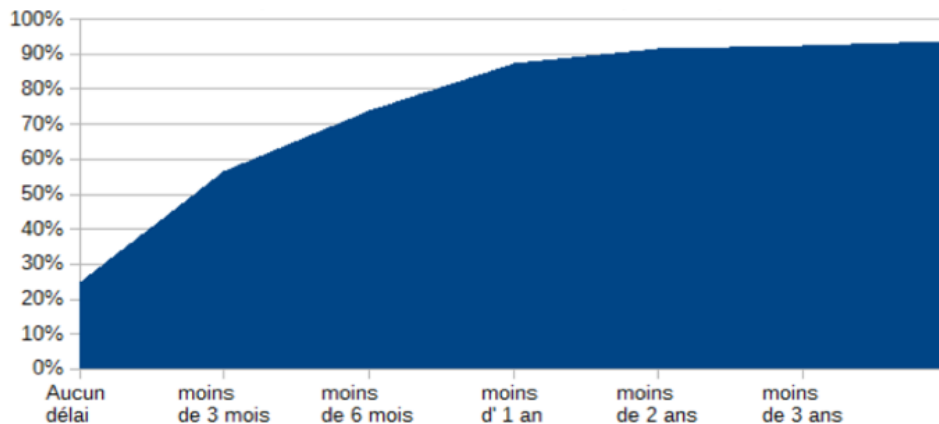
Délai d'accès au premier emploi après l'obtention du diplôme (en 2015)	4
Situation et activité professionnelle actuelle	6
Statut d'exercice de l'activité principale	10
Statut professionnel des diplômés exerçant au sein des agences d'architecture	13
Type de contrat des architectes salariés	14
Localisation de l'activité principale.....	18
Temps de travail	20
Revenus professionnels	21
Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes	24
Appréciation du rapport de l'activité principale exercée au regard du diplôme obtenu	25
Synthèse pour tous les diplômés de l'enseignement supérieur Culture.....	26
À lire aussi.....	46

Délai d'accès au premier emploi après l'obtention du diplôme (en 2015)

L'accès en 2015 au premier emploi des jeunes diplômés en architecture s'érode même s'il demeure relativement rapide. En effet, ils sont 73,9 % à accéder à leur premier emploi en moins de 6 mois (contre 73,1 % en 2013, 77,2 % en 2012, 80,8 % en 2011, 83,9 % en 2010, 79 % en 2009 et 81 % en 2008). Seuls 56,6 % y parviennent dans un délai inférieur ou égal à trois mois (57,5 % des hommes contre 55,9 % des femmes) ou poursuivent une activité déjà engagée au cours de leurs études (24,8 % en moyenne ; 25,8 % des hommes contre 24,2 % des femmes).

Si l'on considère l'accès au premier emploi à six mois selon le diplôme obtenu en 2015, ce taux est respectivement de 66,1 % pour les ADE, de 81,6 % pour les HMONP et de 90,9 % pour le DSA de Chaillot. On remarquera que le délai d'accès à l'emploi est particulièrement rapide chez les détenteurs d'une HMONP, dont plus d'un tiers (34,6 %) poursuivaient une activité déjà engagée au cours de leurs études.

Délai d'accès au 1^{er} emploi pour l'ensemble des répondants



Délai d'accès au 1^{er} emploi par ENSA

ENSA	Aucun : poursuite d'une activité déjà engagée au cours des études	De 1 à 2 ans après l'obtention du diplôme	De 2 à 3 ans après l'obtention du diplôme	De 3 à 6 mois après l'obtention du diplôme	De 6 mois à 1 an après l'obtention du diplôme	Je n'ai jamais obtenu d'emploi	Moins de 3 mois après l'obtention du diplôme	Pas de données	Total répondants
Paris-Belleville	24,14 %	3,45 %		22,41 %	10,34 %	1,72 %	34,48 %	3,45 %	58
Paris-Malaquais	24,51 %	0,98 %		15,69 %	9,80 %	0,98 %	39,22 %	8,82 %	102
Marne-la-Vallée	23,40 %	4,26 %	2,13 %	19,15 %	6,38 %		40,43 %	4,26 %	47
Paris-Val de Seine	29,73 %	3,60 %	0,90 %	13,51 %	8,11 %		35,14 %	9,01 %	111
Versailles	23,17 %	3,66 %	1,22 %	28,05 %	12,20 %	1,22 %	24,39 %	6,10 %	82
Paris-La Villette	27,23 %	4,95 %	0,99 %	17,82 %	10,89 %	1,49 %	28,22 %	8,42 %	202
Bordeaux	33,33 %	4,76 %		14,29 %	14,29 %		33,33 %		21
Bretagne	22,22 %	6,94 %		16,67 %	19,44 %		30,56 %	4,17 %	72
Clermont-Ferrand	31,43 %	2,86 %			14,29 %	2,86 %	37,14 %	11,43 %	35
Grenoble	18,67 %	2,67 %	1,33 %	20,00 %	28,00 %	2,67 %	22,67 %	4,00 %	75
Lille	25,00 %	5,00 %		25,00 %	15,00 %		25,00 %	5,00 %	20
Marseille	32,56 %	2,33 %		16,28 %	15,12 %	1,16 %	29,07 %	3,49 %	86
Montpellier	18,68 %	2,20 %	2,20 %	19,78 %	12,09 %	5,49 %	32,97 %	6,59 %	91
Nancy	20,34 %	10,17 %	1,69 %	13,56 %	11,86 %	1,69 %	33,90 %	6,78 %	59
Normandie	4,76 %	9,52 %		38,10 %	23,81 %		23,81 %		21
Saint-Étienne	21,88 %			21,88 %	15,63 %		40,63 %		32
Strasbourg	9,62 %	9,62 %		13,46 %	19,23 %	1,92 %	38,46 %	7,69 %	52
Toulouse	24,24 %	12,12 %	3,03 %	9,09 %	18,18 %	3,03 %	27,27 %	3,03 %	33
École de Chaillot	54,55 %			6,06 %		3,03 %	30,30 %	6,06 %	33
Total	24,84 %	4,30 %	0,81 %	17,37 %	13,23 %	1,54 %	31,74 %	6,17 %	1232

Situation et activité professionnelle actuelle

89,9 % des diplômés interrogés (contre 89,4 % en 2017) déclarent occuper une activité professionnelle (93,2 % des hommes contre 87,8 % des femmes). 5,8 % d'entre eux sont en situation de recherche d'emploi (contre près de 8,6 % à la fin 2016). Ces derniers sont plus nombreux parmi les femmes (7,2 % contre 11,5 % en 2017).

A contrario, ce pourcentage est de 3,8 % pour les hommes (contre 4,2 % en 2017). Cette proportion de diplômés en situation de recherche d'emploi semble assez comparable pour les diplômés issus des écoles d'Ile-de-France (5,8 % contre 5,6 % fin 2017) et ceux des autres régions (5,9 % contre 3,6 %).

Les architectes diplômés d'État semblent moins touchés par la récession qu'auparavant (87,9 % en activité contre 84,8 % en 2018 et 7,9 % en situation de recherche d'emploi contre 13,1 %). Pour leur part, les détenteurs d'une HMONP voient également leur situation se conforter (91,8 % en activité contre 94,0 % en 2018 et seuls 4,0 % d'entre eux demeurent en situation de recherche d'emploi).

voir tableau en page suivante

Situation professionnelle par ENSA

ENSA	En formation	Plusieurs activités pro.	Une seule activité pro.	Autre	En recherche d'emploi	Sans aucune activité	Total répondants
Paris-Belleville	6,80 %	8,74 %	77,67 %	0,97 %	4,85 %	0,97 %	103
Paris-Malaquais	1,56 %	15,63 %	73,44 %	5,47 %	3,91 %		128
Marne-la-Vallée	10,13 %	8,86 %	72,15 %	1,27 %	7,59 %		79
Paris-Val de Seine	2,67 %	7,49 %	80,21 %	2,67 %	6,95 %		187
Versailles	3,52 %	14,79 %	69,72 %	4,93 %	4,93 %	2,11 %	142
Paris-La Villette	2,36 %	14,81 %	69,70 %	4,71 %	8,08 %	0,34 %	297
Bordeaux	8,62 %	24,14 %	60,34 %	3,45 %	3,45 %		58
Bretagne	0,94 %	5,66 %	86,79 %	1,89 %	4,72 %		106
Clermont-Ferrand	1,92 %	9,62 %	76,92 %	5,77 %	5,77 %		52
Grenoble	4,44 %	9,63 %	80,00 %	1,48 %	4,44 %		135
Lille		11,11 %	74,07 %	11,11 %	3,70 %		27
Marseille	5,88 %	10,29 %	77,21 %	1,47 %	5,15 %		136
Montpellier	1,80 %	9,01 %	75,68 %	4,50 %	8,11 %	0,90 %	111
Nancy	6,74 %	7,87 %	76,40 %	3,37 %	5,62 %		89
Normandie	2,70 %	10,81 %	78,38 %		8,11 %		37
Saint-Étienne	9,43 %	9,43 %	75,47 %	1,89 %	3,77 %		53
Strasbourg	1,35 %	9,46 %	82,43 %		2,70 %	4,05 %	74
Toulouse	1,85 %	12,96 %	72,22 %	3,70 %	9,26 %		54
École de Chaillot		21,05 %	71,05 %	2,63 %	2,63 %	2,63 %	38
Total	3,73 %	11,44 %	75,29 %	3,20 %	5,82 %	0,52 %	1906

Près de la moitié des diplômés en activité professionnelle (49,4 %) ont utilisé leurs relations personnelles ou professionnelles en vue de trouver leur emploi et plus d'un quart (28,1 %) ont adressé des candidatures spontanées. La prospection par la voie des annonces ne concerne que 16,2 % des répondants. De leur côté, les diplômés en situation de recherche d'emploi sollicitent pour un tiers d'entre eux (33,3 %) leurs relations personnelles ou professionnelles et près d'un tiers (30,6 %) candidatent spontanément. Enfin, près d'un quart d'entre eux (23,6 %) consultent des annonces. Si près de la moitié (48,6 %) des diplômés en recherche d'emploi estiment n'avoir disposé que de peu d'offres en adéquation avec leur diplôme, 38,4 % des diplômés en activité le signifient également. Par ailleurs, plus de 38 % des diplômés actifs comme de ceux à la recherche d'un emploi (38,9 %) regrettent de manquer de « réseau professionnel ».

Parmi l'ensemble des répondants, 78,7 % n'exercent qu'une seule activité et 11,3 % déclarent en occuper plusieurs (13,5 % des hommes contre 9,8 % des femmes), qu'ils soient ADE (10 %) ou titulaires de la HMONP (12,2 %).

La très grande majorité des jeunes diplômés s'insère malgré tout sans difficulté dans la vie active au sein des domaines professionnels correspondant à leur formation avec un taux d'insertion de 85,6 % (contre 88,4 % en 2018).

Domaine de l'activité professionnelle des diplômés de l'ENSA Paris-Malaquais selon le diplôme

Domaine	DEA	HMONP
Archi, patrim. bâti, urba., paysage	72,22 %	84,85 %
Arts plastiques	2,78 %	3,03 %
Audiovisuel		
Autre	13,89 %	
Patrimoines		1,52 %
Spectacle vivant		
Pas de données	11,11 %	10,61 %
Total répondants	36	66

Domaine de l'activité professionnelle par ENSA

ENSA	Archi, patrim. bâti, urba., paysage	Arts plastiques	Audiovisuel	Autre	Patrimoines	Spectacle vivant	Pas de données	Total répondants
Paris-Belleville	84,48 %	1,72 %		5,17 %			8,62 %	58
Paris-Malaquais	80,39 %	2,94 %		4,90 %	0,98 %		10,78 %	102
Marne-la-Vallée	85,11 %		2,13 %	6,38 %		2,13 %	4,26 %	47
Paris-Val de Seine	87,39 %			1,80 %			10,81 %	111
Versailles	81,71 %	1,22 %		4,88 %	1,22 %		10,98 %	82
Paris-La Villette	75,25 %	2,97 %	1,49 %	6,93 %		0,50 %	12,87 %	202
Bordeaux	80,95 %	4,76 %		4,76 %			9,52 %	21
Bretagne	88,89 %	1,39 %		2,78 %			6,94 %	72
Clermont-Ferrand	80,00 %	2,86 %		5,71 %			11,43 %	35
Grenoble	84,00 %	2,67 %		6,67 %		1,33 %	5,33 %	75
Lille	95,00 %						5,00 %	20
Marseille	84,88 %	2,33 %		5,81 %			6,98 %	86
Montpellier	76,92 %	1,10 %		6,59 %			15,38 %	91
Nancy	81,36 %	1,69 %		3,39 %		1,69 %	11,86 %	59
Normandie	85,71 %			4,76 %			9,52 %	21
Saint-Étienne	87,50 %			6,25 %	3,13 %		3,13 %	32
Strasbourg	86,54 %		1,92 %	3,85 %			7,69 %	52
Toulouse	75,76 %			3,03 %			21,21 %	33
École de Chaillot	84,85 %			3,03 %	3,03 %		9,09 %	33
Total	82,22 %	1,62 %	0,41 %	4,95 %	0,32 %	0,32 %	10,15 %	1232

Statut d'exercice de l'activité principale

Si plus de neuf diplômés sur dix (91,0 %) insérés dans le domaine « Architecture, patrimoine bâti, urbanisme et paysage » déclarent assumer principalement des missions de maîtrise d'œuvre et de conception de projet (91,5 % des hommes contre 90,7 % des femmes), les détenteurs de la HMONP (92,2 %) assurent, plus que les autres diplômés, cette mission première (90,4 % des ADE, 85,7 % des DSA de Chaillot). Corrélativement, le suivi de chantiers est la seconde des missions couvertes par les architectes (47,8 % des répondants).

Les architectes interrogés évoquent également les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour 13,9 % d'entre eux en moyenne. Viennent ensuite les tâches d'administration et de gestion (10,6 %), les études techniques (9,4 %), la programmation et le montage d'opérations (6,8 %), les activités de conseil (3,7 %), et l'enseignement et la recherche (2,9 %) et la communication, publicité, édition (2,5 %).

Statut de l'activité professionnelle selon le diplôme et le sexe

Statut activité pro.	DEA		HMONP	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Agent de la fonction publique	1,41 %	0,51 %	2,54 %	2,40 %
Associé	1,77 %	1,54 %	6,88 %	9,13 %
Autoentrepreneur	9,54 %	12,31 %	13,77 %	16,83 %
Autre	2,47 %	2,05 %	1,09 %	2,40 %
Chef d'entreprise salarié	0,71 %	1,03 %	4,35 %	6,73 %
Indépendant employeur	0,35 %	1,03 %	2,17 %	6,25 %
Indépendant sans salarié	2,12 %	1,54 %	4,35 %	5,29 %
Salarié du secteur publique	4,24 %	0,51 %	1,81 %	0,96 %
Salarié du secteur privé	75,97 %	75,90 %	61,96 %	46,63 %
Stagiaire, vacataire		1,54 %		
Pas de données	1,41 %	2,05 %	1,09 %	3,37 %

Parmi les diplômés exerçant dans le domaine de l'architecture une activité complémentaire, la grande majorité d'entre eux, soit sept sur dix, déclarent n'exercer qu'une seule autre activité (70,7 %). Cette activité complémentaire est, pour plus de huit diplômés sur dix (83,5 %) déployée dans ce même champ professionnel de l'architecture.

Trois années après l'obtention de leur diplôme, les jeunes diplômés insérés dans le domaine de l'architecture sont majoritairement des salariés. 72,4 % des diplômés déclarent exercer leur activité principale en tant que salariés. Seul 6,2 % des diplômés sont installés en tant qu'indépendant/libéral (3,9 % le sont sans aucun salarié et 2,4 % sont employeurs). Les profils liés au salariat s'observent beaucoup plus communément parmi les femmes (76,1 % d'entre elles contre 67,2 % des hommes). L'auto-entrepreneuriat touche une proportion importante des jeunes diplômés (12,2 %). Si ce « statut » est revêtu par 10,7 % des DEA, il est revêtu par plus de 15 % des détenteurs de la HMONP.

Pour près de six répondants sur dix (58,1 %), il s'agit « d'une démarche vers l'activité indépendante », particulièrement chez les hommes (72,9 % contre 44,6 % des femmes) et parmi les HMONP (71,2 % contre 39,2 % pour les ADE). Seulement 16,1 % des diplômés l'évoquent « en réponse à des commandes » et 12,1 % « à la demande de mon client principal ».

Plus de la moitié des auto-entrepreneurs (54,8 %) décident « dans une large mesure » de leurs tarifs et 38,7 % « dans une faible mesure ».

Cette situation dominante est plus largement répandue parmi les HMONP (61,6 % contre 45,1 % seulement des ADE). Le statut d'indépendant/libéral concerne majoritairement les hommes (7,8 % contre 5,1 % des femmes) et 4,0 % d'entre eux exercent sans salarié (3,8 % sont employeurs). Les jeunes diplômés issus d'une formation en architecture exercent, dans leur très grande majorité, au sein des agences d'architecture (75,8 %). L'agence, première structure d'accueil, apparaît encore plus prédominante pour les détenteurs d'un diplôme d'État (77 % contre 75,4 % pour les HMONP).

[voir tableau en page suivante](#)

Statut de l'activité professionnelle par ENSA

ENSA	Agent de la fonction pub.	Associé	Auto-entrepreneur	Autre	Chef d'entreprise salarié	Indépendant employeur	Indépendant sans salarié	Salarié du secteur publique	Salarié du secteur privé	Stagiaire, vacataire	Pas de données	Total répondants
Paris-Belleville	2,04 %		4,08 %	10,20 %	4,08 %		2,04 %		73,47 %		2,04 %	49
Paris-Malaquais	1,22 %	10,98 %	21,95 %	2,44 %	2,44 %	6,10 %	4,88 %	2,44 %	46,34 %		1,22 %	82
Marne-la-Vallée		7,50 %	5,00 %		2,50 %	5,00 %		2,50 %	75,00 %		2,50 %	40
Paris-Val de Seine		6,19 %	5,15 %		3,09 %	1,03 %		3,09 %	78,35 %		3,09 %	97
Versailles	2,99 %		14,93 %		5,97 %		4,48 %	4,48 %	65,67 %		1,49 %	67
Paris-La Villette	3,95 %	4,61 %	17,76 %	1,97 %	2,63 %	1,97 %	5,26 %	2,63 %	57,24 %		1,97 %	152
Bordeaux		5,88 %	35,29 %						58,82 %			17
Bretagne	3,13 %	3,13 %	4,69 %	1,56 %	3,13 %	1,56 %		1,56 %	78,13 %		3,13 %	64
Clermont-Ferrand			7,14 %	3,57 %	3,57 %	7,14 %			75,00 %		3,57 %	28
Grenoble	1,59 %	1,59 %	14,29 %	3,17 %	4,76 %		4,76 %	3,17 %	65,08 %		1,59 %	63
Lille		5,26 %	5,26 %	5,26 %			10,53 %		73,68 %			19
Marseille	1,37 %	8,22 %	20,55 %	1,37 %		5,48 %	6,85 %	1,37 %	52,05 %	1,37 %	1,37 %	73
Montpellier	1,43 %	8,57 %	14,29 %	1,43 %	10,00 %	5,71 %	5,71 %		51,43 %		1,43 %	70
Nancy	2,08 %	2,08 %	10,42 %	4,17 %			2,08 %	2,08 %	72,92 %	2,08 %	2,08 %	48
Normandie			11,11 %	5,56 %	5,56 %		5,56 %		66,67 %		5,56 %	18
Saint-Étienne		10,71 %				3,57 %	3,57 %		78,57 %	3,57 %		28
Strasbourg	2,22 %	2,22 %	11,11 %	2,22 %				2,22 %	80,00 %			45
Toulouse			8,00 %					8,00 %	84,00 %			25
École de Chaillot	7,14 %	3,57 %		3,57 %	7,14 %	3,57 %	21,43 %	3,57 %	42,86 %		7,14 %	28
Total	1,88 %	4,74 %	12,24 %	2,17 %	3,16 %	2,37 %	3,85 %	2,27 %	65,05 %	0,30 %	1,97 %	1013

Statut professionnel des diplômés exerçant au sein des agences d'architecture

Si l'on s'intéresse particulièrement aux diplômés exerçant au sein des agences d'architecture, qui constituent la population majoritaire des actifs exerçant dans le champ de l'architecture (75,8 %), nous observons en premier lieu que leur statut professionnel est celui de salariés pour 79,3 % d'entre eux.

Les femmes exercent plus fréquemment que les hommes avec le statut de salariée (82,2 % contre 75,5 %).

Les hommes se tournent plus largement vers celui d'indépendant (8,2 % contre 4,1 % pour les femmes).

85,9 % des ADE endossent le statut de salariés (83,4 % relevant du secteur privé) contre 73,4 % des HMONP (66,9 % du secteur privé), ces derniers se déclarant pour 9,6 % d'entre eux associé et pour 8,5 % indépendant, notamment les hommes (12,8 % contre 5,3 % des femmes).

Le statut d'auto-entrepreneur est revêtu par 6,4 % des diplômés. Enfin, les indépendants, employeur ou sans salariés, représentent 5,9 % (respectivement 2,9 % et 3,0 %).

Type de contrat des architectes salariés

La très grande majorité des architectes diplômés salariés exerçant dans le domaine de « l'architecture, du patrimoine bâti, l'urbanisme et du paysage » sont sous contrat (98,0 %) et une très faible proportion (1,4 %) sont des titulaires de la fonction publique.

Plus de quatre diplômés salariés sur cinq (82,0 %) occupent un emploi à durée indéterminé (CDI) et 16,0 % sont employés sur un contrat à durée déterminée (CDD) – dont 5,1 % sur une durée inférieure à 6 mois – et 10,9 % le sont sur un emploi à durée limitée de plus de 6 mois. Les femmes sont cependant plus nombreuses sur ce type de contrat (12,7 % contre seulement 8,1 % pour les hommes).

Ce sont majoritairement les détenteurs de la HMONP qui occupent les emplois salariés les plus stables (84,7 % sur CDI), bien que les ADE puissent également s'en prévaloir (80,8 %). Cependant, ces derniers sont recrutés pour un bon nombre d'entre eux en CDD (18,4 %) notamment les femmes (20,2 %).

Type de contrat selon le diplôme et le sexe

Type de contrat	DEA		HMONP		Total répondants
	Femme	Homme	Femme	Homme	
CDD < 6 mois	6,01 %	6,58 %	4,10 %	2,54 %	37
CDD > 6 mois	14,16 %	9,21 %	10,26 %	5,93 %	80
CDI	78,97 %	83,55 %	83,59 %	86,44 %	601
Titulaire de la fonction pub.	0,43 %		1,54 %	3,39 %	10
Pas de données	0,43 %	0,66 %	0,51 %	1,69 %	5

Type de contrat par ENSA

ENSA	CDD < 6 mois	CDD > 6 mois	CDI	Titulaire de la fonction pub	Pas de données	Total répondants
Paris-Belleville	12,50 %	12,50 %	75,00 %			40
Paris-Malaquais	6,98 %	4,65 %	86,05 %	2,33 %		43
Marne-la-Vallée	15,63 %	6,25 %	78,13 %			32
Paris-Val de Seine	4,88 %	13,41 %	81,71 %			82
Versailles	3,77 %	16,98 %	77,36 %	1,89 %		53
Paris-La Villette	4,95 %	13,86 %	76,24 %	3,96 %	0,99 %	101
Bordeaux	10,00 %	10,00 %	80,00 %			10
Bretagne	3,64 %	16,36 %	78,18 %	1,82 %		55
Clermont-Ferrand	4,55 %		95,45 %			22
Grenoble	4,26 %	8,51 %	87,23 %			47
Lille		7,14 %	92,86 %			14
Marseille		7,50 %	90,00 %	2,50 %		40
Montpellier	2,27 %	9,09 %	81,82 %		6,82 %	44
Nancy	5,41 %	8,11 %	86,49 %			37
Normandie		38,46 %	61,54 %			13
Saint-Étienne	4,55 %		95,45 %			22
Strasbourg	2,63 %	10,53 %	84,21 %		2,63 %	38
Toulouse	8,70 %	4,35 %	86,96 %			23
École de Chaillot		11,76 %	76,47 %	11,76 %		17
Total	5,05 %	10,91 %	81,99 %	1,36 %	0,68 %	733

Type de structure selon le diplôme et le sexe

Type de structure	DEA		HMONP	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Agence d'architecture	74,56 %	80,51 %	75,72 %	75,00 %
Autre	4,24 %	3,08 %	1,09 %	1,44 %
Autre entreprise du secteur privé ou associatif	5,65 %	3,59 %	2,90 %	0,48 %
Bureau d'études techniques, en urbanisme, paysage	6,01 %	3,08 %	1,81 %	2,88 %
Collectivité territoriale	0,71 %		1,09 %	1,44 %
Entreprise de bâtiment et travaux publics	1,77 %	2,05 %	1,09 %	0,48 %
Etablissement ou entreprise du secteur public	0,71 %	0,51 %	1,09 %	0,48 %
Ministère ou services extérieurs	0,35 %	0,51 %	1,81 %	0,96 %
Travailleur indépendant	5,65 %	6,15 %	12,68 %	14,42 %
Pas de données	0,35 %	0,51 %	0,72 %	2,40 %

Type de structure par ENSA

ENSA	Agence d'architecture	Autre	Autre entreprise du secteur privé ou associatif	Bureau d'études techniques, urbanisme, paysage	Collectivité territoriale	Entreprise de bâtiment et travaux publics	Etablissement ou entreprise du secteur public	Ministère ou services extérieurs	Travailleur indépendant	Pas de données	Total répondants
Paris-Belleville	83,67 %			8,16 %	4,08 %				2,04 %	2,04 %	49
Paris-Malaquais	73,17 %	2,44 %	2,44 %	1,22 %	1,22 %				18,29 %	1,22 %	82
Marne-la-Vallée	80,00 %	5,00 %	5,00 %	7,50 %					2,50 %		40
Paris-Val de Seine	80,41 %	1,03 %	4,12 %	4,12 %		4,12 %		1,03 %	5,15 %		97
Versailles	65,67 %	5,97 %	2,99 %	5,97 %			2,99 %	2,99 %	11,94 %	1,49 %	67
Paris-La Villette	66,45 %	3,29 %	5,26 %	5,92 %	1,97 %	1,32 %	1,32 %	1,32 %	11,84 %	1,32 %	152
Bordeaux	64,71 %			5,88 %					29,41 %		17
Bretagne	85,94 %	1,56 %	1,56 %	3,13 %	1,56 %			1,56 %	1,56 %	3,13 %	64
Clermont-Ferrand	82,14 %					3,57 %			10,71 %	3,57 %	28
Grenoble	74,60 %	1,59 %	6,35 %			1,59 %		1,59 %	14,29 %		63
Lille	68,42 %	5,26 %	10,53 %	5,26 %					10,53 %		19
Marseille	79,45 %	1,37 %	2,74 %			4,11 %	1,37 %	1,37 %	9,59 %		73
Montpellier	72,86 %	1,43 %	5,71 %		1,43 %	1,43 %	1,43 %		14,29 %	1,43 %	70
Nancy	81,25 %	2,08 %	4,17 %	6,25 %				2,08 %	4,17 %		48
Normandie	83,33 %	5,56 %							11,11 %		18
Saint-Étienne	89,29 %			3,57 %		3,57 %			3,57 %		28
Strasbourg	80,00 %	8,89 %			2,22 %		2,22 %		6,67 %		45
Toulouse	76,00 %		4,00 %	12,00 %	4,00 %		4,00 %				25
École de Chaillot	71,43 %	7,14 %				3,57 %	10,71 %		7,14 %		28
Total	75,81 %	2,67 %	3,36 %	3,55 %	0,99 %	1,38 %	1,09 %	0,89 %	9,38 %	0,89 %	1013

Localisation de l'activité principale

Plus de huit diplômés sur dix en activité dans le domaine de l'architecture (84,3 %) déclarent exercer en France et 12,3 % des diplômés de nationalité française sont installés à l'étranger notamment dans un pays européen (pour 70,5 % d'entre eux), notamment en Suisse, en Allemagne et au Royaume-Uni. *A contrario*, près de sept diplômés de nationalité étrangère sur dix (69,9 %) exercent en France.

Sur l'ensemble des diplômés interrogés installés en France, en activité dans le domaine de l'architecture, plus d'un tiers des diplômés (33,6 %) sont installés en Ile-de-France (82,6 % d'entre eux étant issus d'une école de la région).

Par ailleurs, moins d'un diplômé sur dix (9,1 %) est implanté dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, 6,3 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 5,8 % en Occitanie, 5,5 % en Grand Est, 4,6 % en Nouvelle Aquitaine, 3,2 % en Bretagne, mais une proportion importante des répondants (18,6 %) déclarent exercer à l'étranger.

Lieu de l'activité principale (toutes ENSA)

Lieu de l'activité principale	Diplômé ENSA franciliennes	Diplômé ENSA provinciales	Total répondants
A l'étranger uniquement	13,20 %	13,65 %	
En France et à l'étranger	6,80 %	3,41 %	52
En France uniquement, dans plusieurs départements	34,37 %	33,33 %	343
En France uniquement, dans un seul département	43,11 %	47,59 %	459
Pas de données	2,52 %	2,01 %	23

En Ile-de-France, plus d'un diplômé sur deux (54,6 %) issus des écoles franciliennes demeurent en exercice au sein de la région. Cette installation en Ile-de-France (IdF) concerne plus de six diplômés sur dix de l'école de Paris-Val de Seine (63,9 % en IdF dont 44,3 % à Paris). Enfin signalons que 20,0 % des diplômés franciliens déclarent exercer à l'étranger, soit légèrement plus que la moyenne nationale (18,6 %).

Lieu de l'activité principale des diplômés de l'ENSA Paris-Malaquais

Région française	
Île-de-France	52,44 %
Nouvelle-Aquitaine	4,88 %
DOM-TOM	3,66 %
Pays de la Loire	2,44 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2,44 %
Bourgogne-Franche-Comté	1,22 %
Bretagne	1,22 %
Corse	1,22 %
Grand-Est	1,22 %
Normandie	1,22 %
Occitanie	1,22 %
Aire géographique mondiale	
Europe	15,85 %
Afrique	3,66 %
Asie	2,44 %
Océanie	2,44 %
Amérique du Nord	1,22 %
Pas de données	1,22 %

Temps de travail

Une très grande majorité (91,8 %) des jeunes diplômés architectes exerçant dans le champ de l'architecture déclarent exercer à temps complet (contre 5,7 % à temps partiel), selon une durée hebdomadaire moyenne de l'ordre de 43 heures et 43 minutes (45h05 pour les hommes contre 42h44 pour les femmes).

58,6 % des diplômés exerçant à temps complet ont un temps de travail moyen compris entre 35 et 45 heures par semaine, 31,0 % d'entre eux atteignent une amplitude horaire comprise entre 45 et 55 heures et 8,4 % dépassent les 55 heures hebdomadaires.

Pour plus de sept répondants sur dix (71,7 %) leurs horaires de travail s'accordent avec leurs engagements sociaux et familiaux.

Plus de neuf diplômés sur dix (93,1 %) déclarent prendre des congés annuels (63,1 % de temps en temps et 30,0 % régulièrement).

Temps de travail selon le sexe et la localisation

Temps de travail moyen hebdomadaire	Femme	Homme	Total Répondants	Ile-de-France	Province	Total Répondants
Temps complet	42,73 h	45,08 h	43,71 h	44,15 h	43,26 h	43,71 h
Temps partiel	33,54 h	36,00 h	34,49 h	36,64 h	32,41 h	34,49 h
	37,00 h	40,00 h	38,50 h	39,50 h	37,50 h	38,50 h
Total	42,15 h	44,56 h	43,15 h	43,71 h	42,59 h	43,15 h

Temps de travail selon le diplôme

Diplôme		< 20h	≥ 20 et < 35h	≥ 35 et < 45h	≥ 45 et < 55h	≥ 55h	Pas de données	Total Répondants
Temps complet	DEA	0,26 %	0,26 %	65,37 %	28,17 %	5,43 %	0,52 %	387
	HMONP		1,61 %	53,32 %	32,80 %	11,07 %	1,21 %	497
Temps partiel	DEA	3,70 %	55,56 %	29,63 %	3,70 %	7,41 %		27
	HMONP	3,57 %	46,43 %	28,57 %	14,29 %	3,57 %	3,57 %	28
	DEA			11,11 %			88,89 %	9
	HMONP			21,43 %			78,57 %	14
Total Résultat		0,30 %	3,65 %	55,77 %	29,12 %	8,09 %	3,06 %	1013

Revenus professionnels

Pour l'ensemble des diplômés actifs exerçant dans le champ de l'architecture, le revenu net moyen annuel des jeunes diplômés peut être évalué à 24 282 € (contre 22 490 € en 2016), 40,6 % d'entre eux se situant dans la tranche de revenus comprise entre 20 et 30 000 € et 23,6 % entre 20 et 25 000 €.

Revenu net annuel moyen selon le diplôme et le sexe

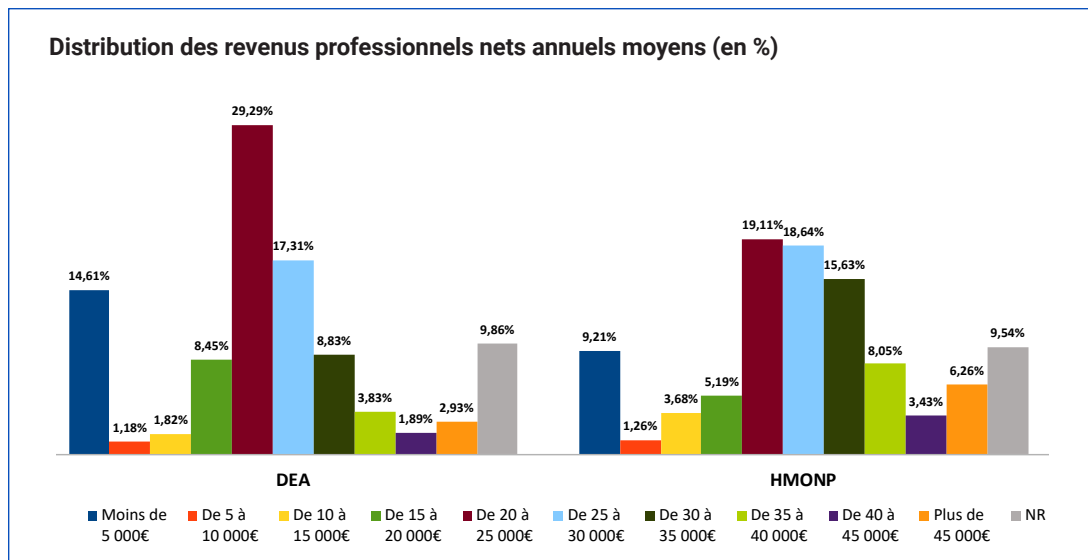
	DEA		HMONP	
	Femme	Homme	Femme	Homme
Temps complet	21 717 €	24 090 €	24 415 €	29 011 €
Temps partiel	14 339 €	19 592 €	21 733 €	19 955 €
	11 474 €	16 004 €	19 497 €	13 944 €
Total	19 890 €	22 989 €	23 684 €	27 792 €

[voir second tableau en page suivante](#)

Revenu net annuel moyen par ENSA

ENSA	Temps complet	Temps partiel		Total répondants
Paris-Belleville	25 227 €	18 000 €		25 059 €
Paris-Malaquais	26 430 €	20 300 €		26 094 €
Marne-la-Vallée	24 939 €	29 533 €		25 321 €
Paris-Val de Seine	24 886 €	20 700 €	34 333 €	25 126 €
Versailles	23 658 €	18 507 €		23 143 €
Paris-La Villette	26 189 €	19 175 €		25 761 €
Bordeaux	19 868 €	17 000 €		19 294 €
Bretagne	22 552 €	20 867 €		22 463 €
Clermont-Ferrand	24 129 €	17 680 €		23 543 €
Grenoble	32 319 €	18 800 €	23 000 €	31 037 €
Lille	23 177 €	20 000 €		23 000 €
Marseille	22 928 €	13 733 €		22 511 €
Montpellier	22 770 €	18 786 €		22 348 €
Nancy	19 810 €	9 250 €		19 319 €
Normandie	18 151 €	500 €		17 113 €
Saint-Étienne	25 013 €			25 013 €
Strasbourg	21 471 €	62 000 €	18 000 €	22 375 €
Toulouse	20 893 €			20 893 €
École de Chaillot	29 449 €	32 067 €		29 776 €
Total	24 527 €	20 118 €	28 800 €	24 282 €

Ces revenus professionnels s'élèvent à 26 555 € pour les hommes contre 23 032 € pour les femmes, et sont plus élevés pour les diplômés issus des écoles d'Ile-de-France où ils se montent à 25 484 € contre 23 506 € pour ceux des autres régions. Plus d'un diplômé à temps complet sur cinq (22,8 %) se situent dans la tranche médiane de revenus comprise entre 20 et 25 000 € et 17,8 % entre 25 et 30 000 €.



Si l'on s'intéresse uniquement aux diplômés actifs exerçant dans le domaine de l'architecture, leur revenu moyen net annuel s'établit à 24 527 € pour un temps complet (26 376 € pour les hommes contre 23 234 € pour les femmes). Un peu plus de quatre répondants sur dix se situent dans les tranches de revenus comprises entre 20 000 € et 30 000 € (41,9 %). On constate que 16,3 % des diplômés gagnent moins de 15 000 € par an et, à l'opposé, les revenus élevés, de plus de 30 000 €, concernent plus d'un quart des architectes diplômés (25,2 %).

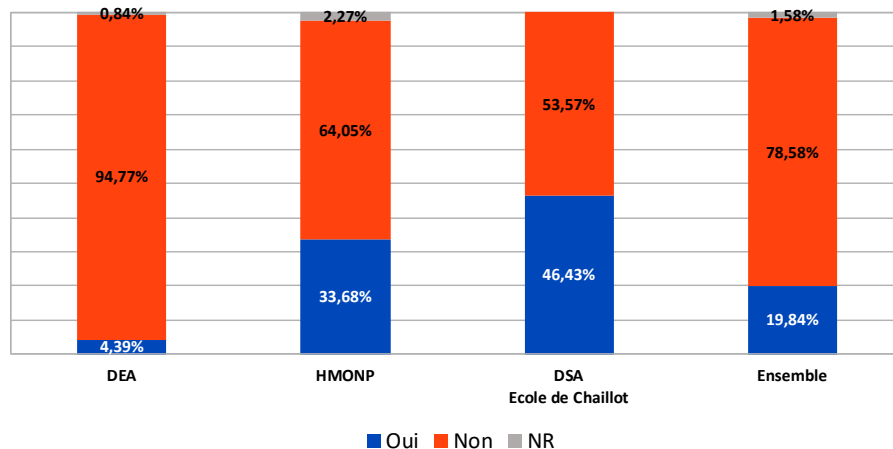
Les revenus varient cependant selon le diplôme obtenu. Les détenteurs de la HMONP se situent en moyenne à 26 444 € pour un temps complet (contre 24 715 € en 2016) tandis que leur collègues architectes d'État gagnent en moyenne près de 22 561 € (20 595 € en 2016).

Inscription au Tableau de l'Ordre des architectes

Parmi les diplômés qui déclarent intervenir dans le champ de l'architecture, seulement 19,8 % des répondants sont inscrits au Tableau de l'Ordre des architectes. Ce sont les hommes qui sont les mieux représentés au Tableau (24,3 % contre 16,6 % des femmes).

Les détenteurs de la HMONP sont pour près d'un tiers d'entre eux inscrits au Tableau (33,7 %). Cependant les hommes sont nettement plus nombreux (41,4 %) que leurs consœurs HMONP (27,9%) à s'inscrire au Tableau.

Inscription au tableau de l'ordre des architectes selon le diplôme



Appréciation du rapport de l'activité principale exercée au regard du diplôme obtenu

Si plus de la moitié des diplômés (52,1 %) exerçant dans le domaine de « l'architecture » estiment que leur formation les a bien préparés à l'exercice de leur activité professionnelle, ils sont néanmoins plus de quatre sur dix (43,4 %) à la percevoir plutôt négativement. Si ce sentiment est plutôt « partagé » pour les ADE (près de 48 % d'opinions positives comme de négatives), celui-ci est plus « tranché » de la part des HMONP (53,9 % d'opinions positives contre 40,7 % de négatives), les DSA de Chaillot se démarquant encore plus avec 71,4 % d'opinions positives. Parmi les opinions négatives le plus fréquemment émises, plus de neuf répondants sur dix (94,3 %) estiment que « la formation n'était pas adaptée et/ou n'était pas suffisamment professionnalisante », que ce soit pour les ADE (93,0 %) ou les HMONP (97,0 %).

		Formation bien préparée					
ENSA	Diplôme	Non, pas du tout	Non, plutôt pas	Oui, plutôt	Oui, tout à fait	Pas de données	Total répondants
Paris-Belleville	DEA		28,57 %	61,90 %	4,76 %		21
	DSA		42,86 %	42,86 %	14,29 %		7
	HMONP	14,29 %	33,33 %	42,86 %	4,76 %	4,76 %	21
Paris-Malaquais	DEA	15,79 %	42,11 %	42,11 %			19
	HMONP	1,61 %	40,32 %	51,61 %	1,61 %	4,84 %	62
Marne-la-Vallée	DEA		40,00 %	50,00 %		10,00 %	20
	DSA		42,86 %	42,86 %	14,29 %		7
	HMONP	7,69 %	23,08 %	69,23 %			13
Paris-Val de Seine	DEA	7,32 %	43,90 %	34,15 %	2,44 %	12,20 %	41
	HMONP	3,57 %	37,50 %	42,86 %	8,93 %	7,14 %	56
	DEA	7,41 %	44,44 %	48,15 %			27
Versailles	HMONP		32,50 %	60,00 %	2,50 %	5,00 %	40
	DEA	2,27 %	34,09 %	56,82 %	2,27 %	4,55 %	44
	DSA		12,50 %	62,50 %	25,00 %		8
Paris-La Villette	HMONP	9,00 %	26,00 %	53,00 %	4,00 %	8,00 %	100
	DEA	10,00 %	30,00 %	60,00 %			10
	HMONP		28,57 %	71,43 %			7
Bretagne	DEA	6,67 %	40,00 %	46,67 %	3,33 %	3,33 %	30
	HMONP	2,94 %	29,41 %	64,71 %		2,94 %	34
	DEA		71,43 %	28,57 %			14
Clermont-Ferrand	HMONP		35,71 %	50,00 %		14,29 %	14
	DEA	11,54 %	46,15 %	42,31 %			26
	HMONP	13,51 %	40,54 %	40,54 %	5,41 %		37
Lille	DEA	11,11 %	77,78 %	11,11 %			9
	DPLG Paysagiste			100,00 %			1
	HMONP		44,44 %	44,44 %		11,11 %	9
Marseille	DEA	10,71 %	39,29 %	50,00 %			28
	HMONP	4,44 %	42,22 %	44,44 %	4,44 %	4,44 %	45
	DEA	3,13 %	43,75 %	50,00 %		3,13 %	32
Montpellier	HMONP	10,53 %	39,47 %	44,74 %	2,63 %	2,63 %	38
	DEA	2,56 %	48,72 %	43,59 %	5,13 %		39
	HMONP		44,44 %	33,33 %		22,22 %	9
Normandie	DEA		60,00 %	40,00 %			5
	HMONP		53,85 %	46,15 %			13
	DEA	9,09 %	45,45 %	36,36 %	9,09 %		11
Saint-Étienne	HMONP	17,65 %	41,18 %	35,29 %	5,88 %		17
	DEA	8,82 %	32,35 %	47,06 %	2,94 %	8,82 %	34
Strasbourg	HMONP		36,36 %	54,55 %	9,09 %		11
	DEA		33,33 %	66,67 %			12
Toulouse	HMONP	7,69 %	38,46 %	30,77 %	15,38 %	7,69 %	13
	DSA	3,70 %	14,81 %	37,04 %	37,04 %	7,41 %	27
Total		5,73 %	37,71 %	47,78 %	4,34 %	4,44 %	1011

Synthèse de l'enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture en 2017

**Extraits de la synthèse réalisée par WIDED MERCHAOUI
Département des études, de la prospective et des statistiques, ministère de la Culture**

Après l'obtention de leur diplôme de fin de cursus, un tiers des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, qui regroupe une centaine d'établissements sous tutelle du ministère de la Culture, poursuit ses études et deux tiers entrent sur le marché du travail. Trois ans après, 87 % de ces entrants sur le marché sont en activité avec, cependant, des taux d'insertion et des conditions d'emploi variables selon la filière d'études.

Les diplômés de l'architecture bénéficient d'une situation plus favorable que ceux des autres filières : 89 % sont en activité trois ans après l'obtention de leur diplôme, la plupart du temps en tant que salariés du secteur privé ou d'entreprises publiques (77 %) et occupent des emplois stables (80 % sont en CDI ou titulaires de la fonction publique). En termes de rémunération, les diplômés de l'architecture sont les plus nombreux à être présents dans les tranches supérieures des revenus des jeunes diplômés de la culture en emploi.

Cette diversité des conditions d'emploi implique des degrés de satisfaction variables. Quatre groupes se distinguent selon leur niveau de satisfaction. Un quart des diplômés en activité, les satisfaits, déclarent un niveau de satisfaction élevé.

Le groupe des optimistes (30 %) ressemble beaucoup au premier à l'exception des conditions d'emploi. Bien qu'ils soient conscients de l'intérêt de leurs missions, les passionnés (25 %) présentent un niveau d'insatisfaction élevé. Enfin, le groupe des insatisfaits (19 %) cumule des sentiments négatifs en termes d'insertion et d'activité professionnelles.

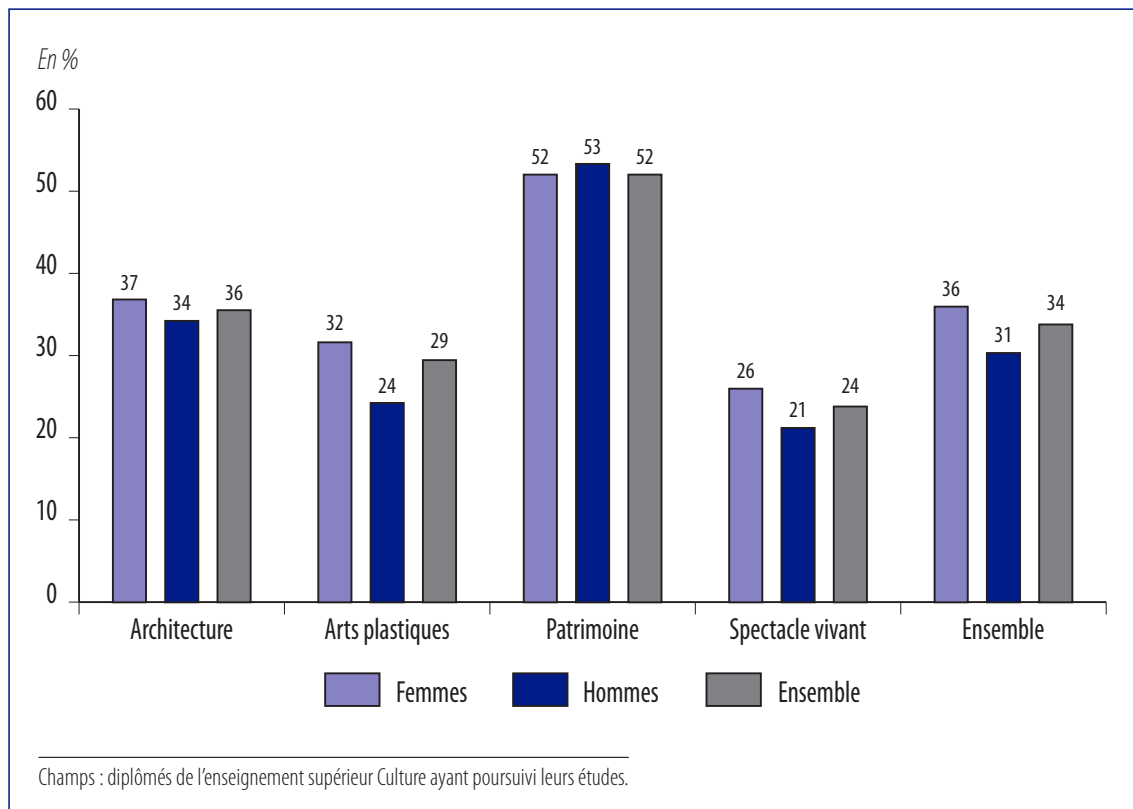
Le ministère de la Culture mène chaque année une enquête auprès des anciens étudiants ayant obtenu un diplôme de fin de cycle trois ans auparavant dans l'un de ces établissements (voir L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, p. 14). Cette enquête s'intéresse à leur insertion professionnelle ainsi qu'à leurs conditions d'emploi.

Afin de dresser un panorama des situations des diplômés de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention de leur diplôme, les trois dernières vagues de l'enquête sur l'insertion professionnelle (enquête DESC) de 2015 à 2017 sont exploitées et l'accent est mis sur la situation des diplômés des années 2012 à 2014.

Un diplômé sur trois poursuit ses études à l'issue de son premier diplôme

La poursuite d'études concerne plus d'un tiers des répondants à l'enquête (graphique 1). Les femmes sont plus nombreuses à poursuivre des études (36 % contre 31 % pour les hommes). Cette proportion n'est pas homogène selon la filière et varie de 24 % pour les titulaires d'un diplôme de spectacle vivant à 52 % pour les diplômés du patrimoine.

Graphique 1 – Part de diplômés sortants de 2012-2014 ayant poursuivi leurs études, selon la filière et le sexe



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Pour plus de la moitié des diplômés qui prolongent leur scolarité, poursuivre ses études s'inscrit dans la suite logique d'un cursus avec, pour un tiers d'entre eux, l'objectif de se spécialiser dans certains domaines. Par ailleurs, 7 % des poursuivants engagent de nouvelles études dans la perspective d'une réorientation professionnelle.

Accéder plus facilement à un emploi sur le marché du travail est la première motivation avancée par les diplômés poursuivant leurs études (88 %). Cette motivation est citée par 93 % des diplômés du spectacle vivant et par 92 % des diplômés du patrimoine.

Le souhait d'éviter le chômage est également cité pour expliquer la poursuite d'études et concerne 42 % des diplômés prolongeant leurs études. Cette crainte de chômage est particulièrement présente chez les diplômés des arts plastiques (49 %) et du spectacle vivant (46 %).

Pour la suite de l'étude, l'analyse porte sur les entrants sur le marché du travail, qui représentent

68 % des répondants. Sont donc exclus les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou ceux qui sont encore en formation au moment de l'enquête.

Accès rapide au premier emploi en rapport avec le diplôme

Les diplômés de l'architecture sont nombreux parmi ceux qui accèdent rapidement à un premier emploi en adéquation avec leurs études : 34 % d'entre eux poursuivent une activité déjà engagée au cours de leurs études et 27 % accèdent à un emploi moins de trois mois après la sortie (tableau 1). Cette situation concerne particulièrement les titulaires d'une habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Ces derniers sont tenus de travailler en entreprise dans le cadre de la dernière année de leur cursus. Ce premier contact avec le marché du travail facilite leur insertion professionnelle puisque 53 % d'entre eux poursuivent l'activité engagée pendant les études et 47 % trouvent un emploi dans le champ de leur diplôme au cours des trois mois suivant leur sortie d'études. À l'inverse, bien qu'ils soient nombreux à accéder rapidement à un premier emploi (77 % en moins d'un an), les titulaires d'un diplôme d'État d'architecture (DEA) se distinguent des titulaires d'une habilitation par la part la plus importante des diplômés qui n'obtiennent pas d'emploi dans le champ de leur diplôme (8 % contre 1 %) au cours des trois années qui suivent l'obtention de leur diplôme d'État.

Tableau 1 – Délai d'accès des diplômés Culture 2012-2014 au premier emploi

En %	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Aucun : poursuite d'une activité déjà engagée au cours des études	34	20	16	39	31
Moins de 3 mois après l'obtention du diplôme	27	14	26	31	25
De 3 à 6 mois après l'obtention du diplôme	14	13	11	7	13
De 6 mois à 1 an après l'obtention du diplôme	11	14	13	7	11
De 1 à 2 ans après l'obtention du diplôme	6	15	10	7	8
De 2 à 3 ans après l'obtention du diplôme	3	7	5	4	4
Je n'ai jamais obtenu d'emploi en rapport avec mon diplôme	4	17	19	5	8
Total général	100	100	100	100	100

Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012 et 2013 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Peu de dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle dispensés

Interrogés sur les difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi, les diplômés actifs citent d'abord le manque d'offres d'emploi en adéquation avec le diplôme (49 %), le manque de réseau professionnel (37 %) et l'insuffisance ou l'inadaptation de la formation suivie (14 %) (tableau 2).

Tableau 2 – Obstacles rencontrés pour trouver un emploi

En %	Architecture	Arts plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Peu d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu	44	55	72	45	49
Manque de réseau professionnel	38	48	28	20	37
Une formation insuffisante ou non adaptée	17	17	13	5	14
Mobilité géographique très coûteuse	8	15	8	25	12

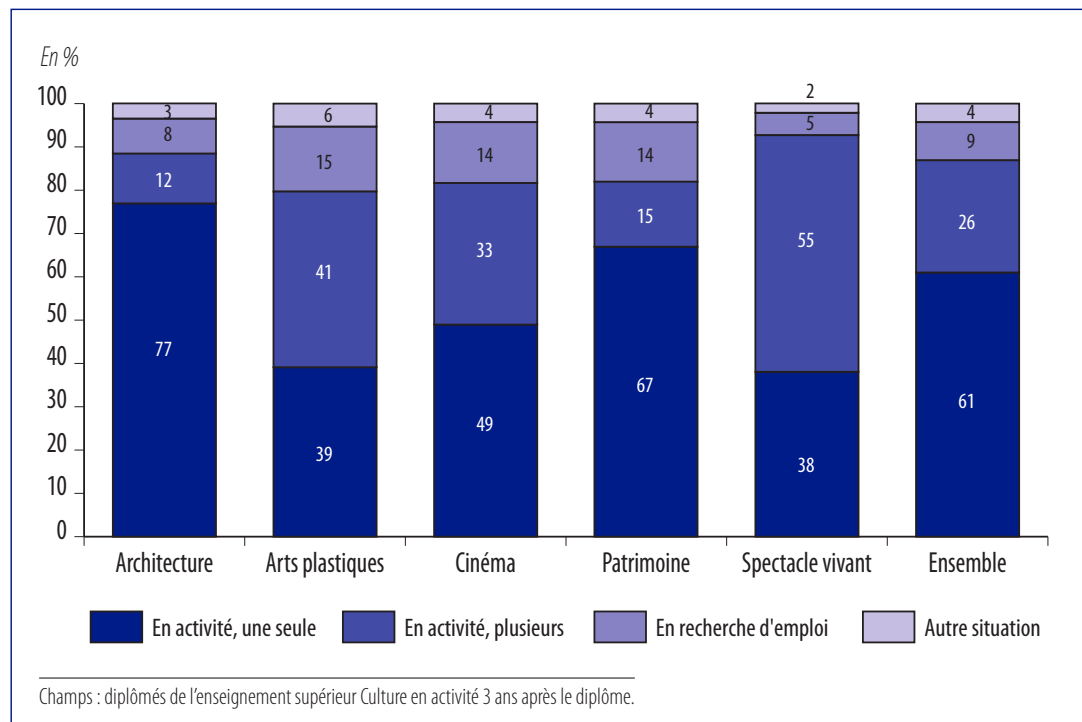
Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.
Note : plusieurs réponses possibles.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10)/ DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Il existe cependant plusieurs dispositifs d'aide à l'insertion qui peuvent permettre aux jeunes diplômés de contourner ces obstacles. On note, en revanche, que très peu d'entre eux en bénéficient. Le contact des entreprises visant l'élargissement du réseau professionnel demeure l'aide la moins dispensée : 14 % des diplômés en bénéficient dont 5 % au sein de l'établissement d'enseignement supérieur.

Près de neuf diplômés sur dix sont en emploi trois ans après leur entrée sur le marché du travail

Graphique 2 – Situation des diplômés de 2012 à 2014 trois ans après leur entrée sur le marché du travail



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/ DEPS, Ministère de la Culture, 2018

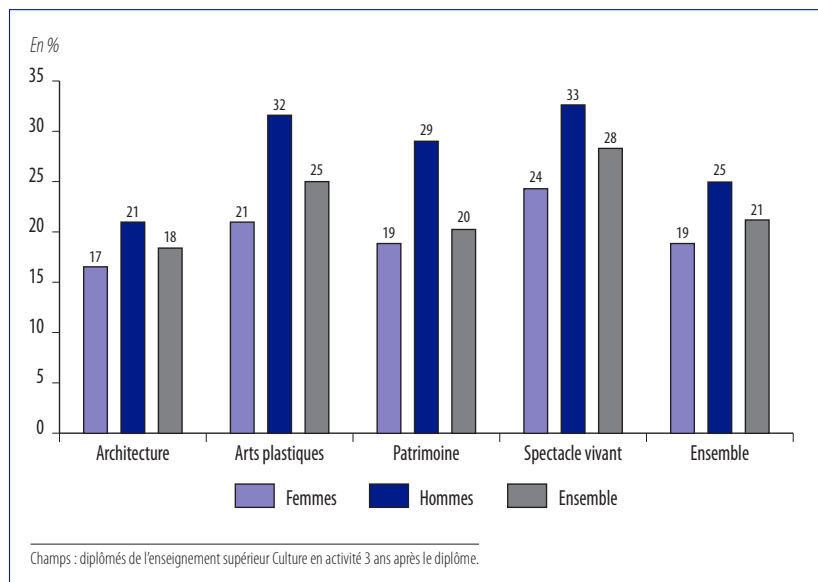
Neuf diplômés de l'architecture sur dix sont en emploi trois ans après leur sortie d'études (89 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (96 %) (graphique 2). La part des diplômés de l'architecture exerçant plusieurs activités est beaucoup plus faible que pour l'ensemble des diplômés Culture (12 % contre 26 %). Les architectes diplômés en recherche d'emploi sont également peu nombreux (8 %). Même si le taux d'insertion des diplômés de l'architecture est très satisfaisant, les titulaires d'un diplôme d'État sont moins souvent en emploi (86 %) que les détenteurs d'une habilitation à la maîtrise d'oeuvre (92 %), et ils sont moins nombreux à travailler dans le champ de leur diplôme (93 % contre 98 %).

« L'insertion professionnelle après l'obtention d'un diplôme d'État en architecture est quelque chose de très difficile. Après plus de trois ans d'exercice, je n'ai eu accès qu'à un seul contrat cdd qui a duré 6 mois. Tout le reste de mon exercice se fait avec du salariat déguisé sous le statut d'auto-entrepreneur. » Homme, 28 ans, diplômé d'architecture, en recherche d'emploi

Une part de plus en plus importante des diplômés insérés travaille à l'étranger

En 2014, 11 % des diplômés de 2011 de l'enseignement supérieur Culture travaillaient à l'étranger. Cette proportion s'élève à 21 % parmi les promotions de 2012, 2013 et 2014 (graphique 3). Cette expatriation concerne particulièrement les sortants du spectacle vivant et des arts plastiques et plus particulièrement encore les hommes diplômés de ces filières. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce taux croissant de diplômés travaillant à l'étranger : d'abord, la difficulté pour ces jeunes en début de carrière de répondre aux exigences de certains employeurs français qui attendent un niveau d'expérience professionnelle important. Ensuite, l'insuffisance d'offres en adéquation avec le diplôme obtenu sur le marché du travail national, premier frein rencontré par les diplômés actifs lors de leur recherche d'emploi. Enfin, le manque de réseau et de relations professionnelles de certains diplômés alors qu'il s'agit du deuxième canal de recrutement le plus utilisé par les employeurs en France et du premier canal mobilisé par les diplômés de l'enseignement supérieur Culture (54 % concernés). Pour finir, la possibilité d'accéder à un salaire plus attractif à l'étranger participe des motivations des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture à s'expatrier au cours des premières années de leur carrière.

Graphique 3 – Part de diplômés de l’enseignement supérieur Culture de 2012 à 2014 insérés à l’étranger trois ans après leur diplôme selon la filière et le sexe



Source : enquête sur l’insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l’enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

« Le fait d’être parti à l’étranger n’était pas mon premier choix. J’avais dans l’idée de rester en France, je me suis donc lancé dans la recherche d’un emploi avec aucune contrainte géographique. Malheureusement, le manque d’offres d’emploi, le nombre de concurrents sur chacune des offres et surtout le manque d’expérience à la sortie des études, ont rendu très difficile l’obtention d’un travail. Devant rembourser un prêt étudiant conséquent, je ne pouvais pas rester sans travail. J’ai donc trouvé des jobs alimentaires totalement à l’opposé de mes études. Par crainte de rester trop longtemps loin de mon domaine, j’ai cherché un poste à l’étranger. En un mois de recherche en Suisse, j’ai trouvé un poste en cdi. Là-bas le manque d’expérience n’est pas un inconvénient, ils laissent leur chance aux jeunes. » Homme, 29 ans, architecte.

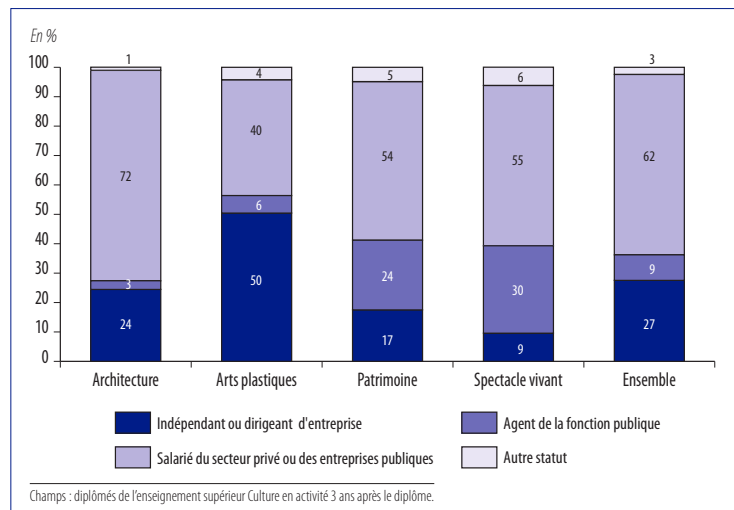
Par ailleurs, le changement d'environnement professionnel conséquent à cette mobilité permet aux diplômés d'acquérir des compétences transversales telles que la maîtrise d'une langue étrangère, la capacité d'adaptation à une culture et à des pratiques professionnelles différentes. Cette expérience de travail à l'étranger et les compétences acquises peuvent influencer positivement sur la trajectoire professionnelle des diplômés et faciliter ensuite leur insertion sur le marché national

Des statuts d'emploi différents selon la filière et la spécialité du diplôme

62 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur Culture qui exercent une activité trois ans après leur sortie sont salariés du secteur privé ou d'entreprises publiques (graphique 4). Les femmes sont plus nombreuses à exercer une activité salariée (64 % contre 56 % pour les hommes). Cette part d'individus salariés varie de 40 % pour les diplômés des arts plastiques à 72 % pour ceux de l'architecture. Elle atteint même 77 % chez les titulaires d'un diplôme d'État d'architecture.

Représentant 27 % des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, les indépendants sont surreprésentés parmi les hommes (31 % contre 25 % des femmes). Exercer une activité sous statut indépendant concerne davantage les diplômés des arts plastiques : la moitié d'entre eux sont dans ce cas. Les diplômés de l'architecture sont également concernés mais dans une moindre mesure : cela concerne un quart d'entre eux (24 %) et plus particulièrement les titulaires d'une habilitation à la maîtrise d'œuvre (30 %).

Graphique 4 – Statut d'emploi selon la filière des études des diplômés de l'enseignement supérieur Culture de 2012 à 2014

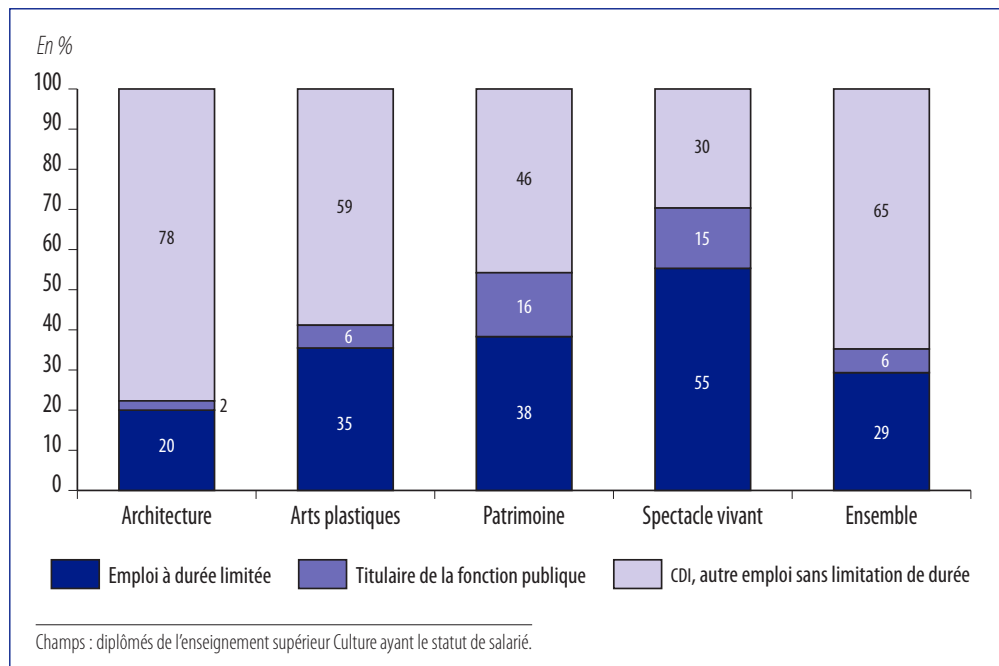


Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (desc 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Un emploi stable pour sept diplômés salariés sur dix

71 % des diplômés salariés occupent un emploi stable : 65 % sont en contrat à durée indéterminée et 6 % sont titulaires de la fonction publique (graphique 5). Cette forme d'emploi atteint un niveau élevé chez les diplômés salariés de l'architecture : huit sur dix sont dans ce cas, dont 78 % en cdi, et en particulier les architectes salariés habilités à la maîtrise d'œuvre (86 % contre 76 % des architectes diplômés d'État).

Graphique 5 – Nature du contrat de travail des actifs salariés parmi les diplômés Culture de 2012 à 2014 selon la filière



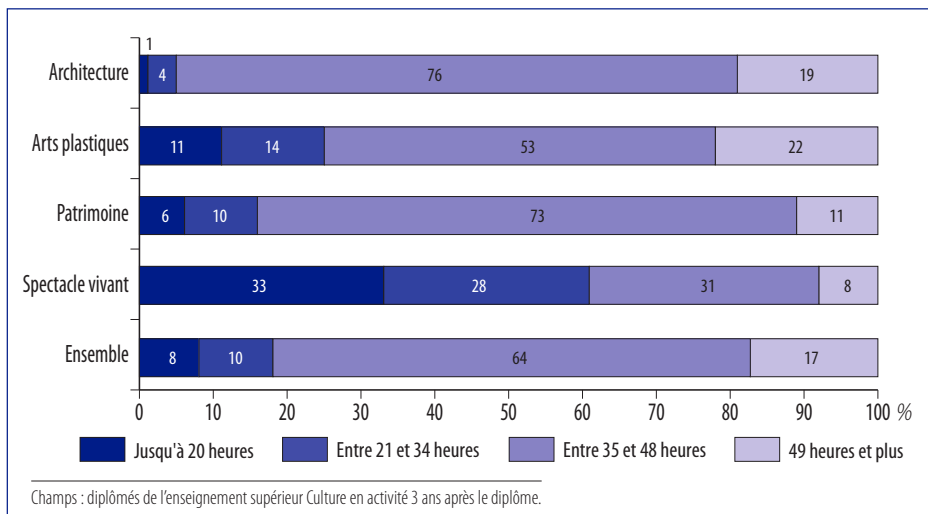
Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Revenu et temps de travail variables selon les filières

Un tiers des jeunes diplômés perçoit un faible revenu net annuel (moins de 15 000 euros) trois ans après leur entrée sur le marché du travail (graphique 6). Très peu d'individus sont présents dans les tranches supérieures de revenu : seuls 10 % gagnent plus de 35 000 euros par an. La comparaison des revenus des hommes et des femmes confirme les inégalités salariales entre les deux sexes. Les femmes gagnent moins bien leur vie que leurs homologues masculins et sont moins représentées dans les tranches supérieures (7 % d'entre elles perçoivent un revenu net annuel supérieur à 35 000 euros par an contre 14 % des hommes). Cet écart de revenu entre les deux sexes est particulièrement observé chez les diplômés de l'architecture (8 % des femmes contre 16 % des hommes déclarent un revenu supérieur à 35 000 euros).

Il existe également des disparités entre les filières : les diplômés de l'architecture, et plus particulièrement les architectes habilités à la maîtrise d'œuvre, sont les mieux rémunérés : 48 % d'entre eux perçoivent une rémunération nette annuelle supérieure à 25 000 euros par an.

Graphique 6 – Niveau de revenu selon la filière des études des diplômés de l'enseignement supérieur Culture de 2012 à 2014

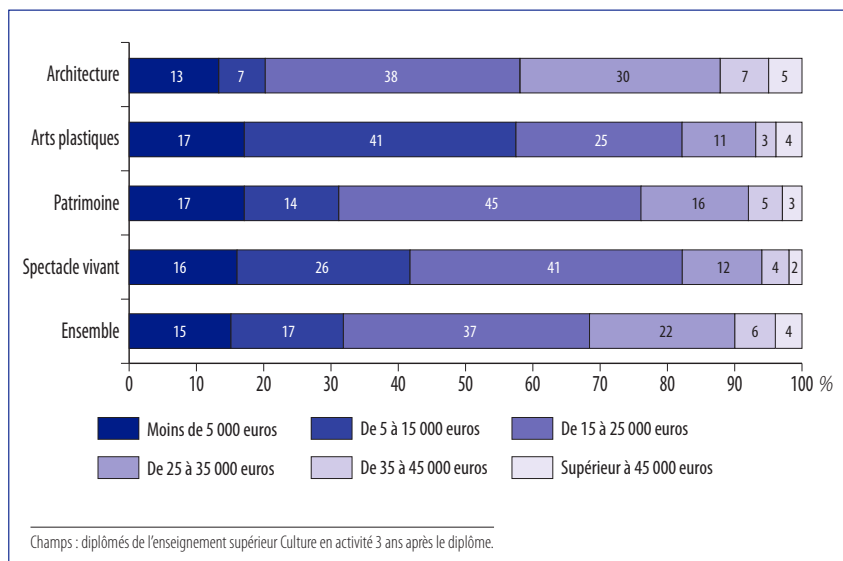


Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

L'analyse du temps de travail des jeunes diplômés en activité montre que la plupart d'entre eux ont des durées de travail équivalentes à au moins un temps plein (graphique 7) : 64 % déclarent travailler entre 35 et 48 heures par semaine et 17 % dépassent même le seuil maximal de travail hebdomadaire réglementaire fixé à 48 heures. Les hommes subissent davantage des semaines de travail chargées. Ainsi 24 % d'entre eux déclarent travailler plus de 48 heures par semaine contre seulement 13 % des femmes. Un résultat guère surprenant toutefois, dans la mesure où les femmes occupent plus souvent que les hommes des emplois à temps partiel.

La durée hebdomadaire de travail des jeunes actifs diplômés de l'enseignement supérieur Culture diffère selon la filière du diplôme. En effet, les diplômés des arts plastiques et, dans une moindre mesure, ceux de l'architecture sont plus enclins à travailler plus de 49 heures par semaine (respectivement 22 % et 19 %).

Graphique 7 – Volume hebdomadaire de travail des diplômés de l'enseignement supérieur Culture 2012-2014 en activité selon la filière



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2012, 2013 et 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 8, 9 et 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Satisfaction au travail

La diversité des conditions d'emploi se traduit par des degrés de satisfaction différents vis-à-vis de l'emploi. La segmentation des diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité a permis de distinguer quatre groupes en fonction de huit variables de satisfaction relatives à l'emploi occupé.

Les satisfaits (26 %)

Rassemblant un quart des diplômés en activité, les satisfaits ont une vision positive de leur travail et de la perspective d'évolution de leur carrière (tableau 3). Ils estiment qu'ils parviennent à concilier vie privée et vie professionnelle de façon satisfaisante. Les individus de ce groupe sont les moins nombreux à avoir rencontré des obstacles lors de leur recherche d'emploi, ils ont bénéficié d'un accès rapide à l'emploi, en moins de trois mois pour 61 % d'entre eux, suivi d'un emploi régulier. Ils se distinguent également des autres groupes par la part importante d'entre eux ayant déjà travaillé à l'étranger (35 %).

Ce groupe bénéficie de conditions d'emploi favorables : 81 % sont salariés du secteur privé ou des entreprises publiques sous contrat à durée indéterminée. La plupart ont des volumes horaires hebdomadaires qui varient entre 25 et 48 heures (68 %) et sont, plus souvent que les autres groupes, présents dans les tranches supérieures de revenu (51 % gagnent 25 000 euros annuels nets et plus).

Ce groupe compte relativement plus d'hommes (44 %) et de diplômés de l'architecture (59 %) que les autres groupes (tableau 4).

Les optimistes (30 %)

Ce segment regroupe un peu moins d'un tiers des diplômés en emploi. Malgré leur insatisfaction vis-à-vis de leur type de contrat et de la rémunération qu'ils tirent de leur activité, les optimistes restent confiants dans les perspectives d'évolution de leur carrière. Ils ont également le sentiment d'exercer un emploi utile (100 %), reconnu et estimé à sa juste valeur (76 %).

Comme les satisfaits, les optimistes ont connu un accès rapide à leur premier emploi (58 % en moins de trois mois) mais ils sont aussi plus nombreux à avoir régulièrement travaillé pendant leurs études (24 % contre 18 % des satisfaits). Ils bénéficient cependant de conditions d'emploi moins favorables. En effet, ils occupent moins souvent un emploi stable (69 % concernés dont 9 % en tant que titulaires de la fonction publique) avec des salaires moins élevés (21 000 euros annuels nets en moyenne contre 26 000 euros pour les premiers).

Tableau 3 – Satisfaction en rapport avec l’emploi occupé selon les groupes

En %	Les satisfaits	Les optimistes	Les passionnés	Les insatisfaits	Moyenne générale
Satisfaction par rapport à :					
Intérêt des missions	100	100	100	0	81
Perspectives d'évolution de carrière	96	69	47	26	62
Charge de travail	81	97	31	36	65
Type de contrat de travail	98	58	36	48	61
Statut	99	59	40	31	59
Équilibre vie privée/vie professionnelle	76	82	36	34	60
Reconnaissance du travail fourni	92	76	30	24	58
Rémunération	100	38	2	27	43

Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10/DEPS, Ministère de la Culture, 2018)

Tableau 4 – Caractéristiques des diplômés selon les groupes

En %	Les satisfaits	Les optimistes	Les passionnés	Les insatisfaits	Moyenne générale
Filière					
Architecture	59	45	55	55	53
Arts plastiques	18	26	27	30	25
Patrimoine	6	8	5	4	6
Spectacle vivant	15	20	14	11	15
Sexe					
Femmes	56	63	57	62	60
Hommes	44	37	43	38	41

Champs : diplômés de l'enseignement supérieur Culture en activité 3 ans après le diplôme.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10/DEPS, Ministère de la Culture, 2018)

« Les études d'architecture ne forment pas réellement au métier d'architecte, mais j'en ai toujours été conscient, et j'ai toujours travaillé en agence d'architecture à côté de mes études pour compléter ma formation, ce qui m'a été grandement bénéfique pour trouver du travail dans ce milieu ravagé par la crise, où de nombreux architectes sont très mal payés, avec des horaires de travail très long et stressant. Je me suis mis à mon compte rapidement après deux ans d'emploi dans deux agences différentes, et depuis je tire assez bien mon épingle du jeu, au prix d'horaires de travail de fou et d'un salaire de misère. Mais dans l'espoir que ces deux points s'améliorent à plus ou moins long terme. » Homme, 25 ans, diplômé d'architecture.

Ce groupe est constitué de deux tiers environ de femmes, diplômés d'architecture (45 %), des arts plastiques (26 %), du spectacle vivant (20 %) et du patrimoine (8 %).

Les passionnés (25 %)

Représentant un quart des diplômés en emploi, les passionnés exercent majoritairement un emploi dans le champ de leur diplôme (93 %). Bien qu'ils se caractérisent par un niveau d'insatisfaction élevé, les passionnés ont, en revanche, le sentiment d'exercer un emploi utile. Les professionnels de ce segment déclarent moins souvent que ceux des deux premiers groupes être satisfaits des perspectives d'évolution de leur carrière (47 %) et souffrent plus souvent de manque de reconnaissance du travail fourni (70 %).

Les passionnés sont plus souvent auto-entrepreneurs (22 %), dirigeants d'entreprise (6 %) ou artistes auteurs (12 %) et occupent plus souvent un emploi avec des horaires variables d'une semaine à l'autre (69 %) et même d'un jour à l'autre (77 %). Leur activité se caractérise donc moins que les autres groupes par des horaires fixes (37 %). Ce segment se caractérise par une prévalence particulièrement élevée à la fois d'individus travaillant plus de 48 heures par semaine (27 %) et de ceux ne dépassant pas 20 heures de travail hebdomadaire (7 %).

En plus d'horaires variables ou atypiques, les professionnels de ce groupe perçoivent un revenu annuel moyen faible (16 000 euros par an soit 10 000 de moins que le groupe des satisfaits), ce qui peut expliquer l'insatisfaction quant à leur rémunération exprimée par presque tous les membres de ce groupe (98 %).

« Après de longues études, la jeune génération que je représente est découragée dès son entrée dans le monde du travail. À la vue de postes mal (voire très mal) rémunérés et qui ne correspondent pas à notre niveau d'étude (nous sommes à 90 % employés comme des dessinateurs-projeteurs). Tout cela dans des agences aux abois, soumises à un dumping des honoraires constant et un marché public inaccessible, où les ressources humaines ne sont parfois approvisionnées que par des stagiaires... Triste sort pour un si beau métier ! » Homme, 25 ans, diplômé d'architecture.

Les insatisfaits (19 %)

Rassemblant près d'un jeune professionnel diplômé de la culture sur cinq (19 %), ce groupe réunit des individus exprimant des opinions négatives dans tous les domaines.

Ils sont les plus nombreux à avoir obtenu un premier emploi plus d'un an après avoir été diplômés (14 %) et travaillent moins souvent que les autres groupes dans le champ de leur diplôme (84 %). Lors de la recherche d'emploi, ils ont rencontré plusieurs obstacles : deux tiers déclarent la faiblesse des offres en adéquation avec leur diplôme, la moitié juge qu'il leur a manqué un réseau professionnel et un quart estiment que leur formation était insuffisante et non adaptée. Ils sont également moins nombreux à déclarer avoir bénéficié de différents dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle.

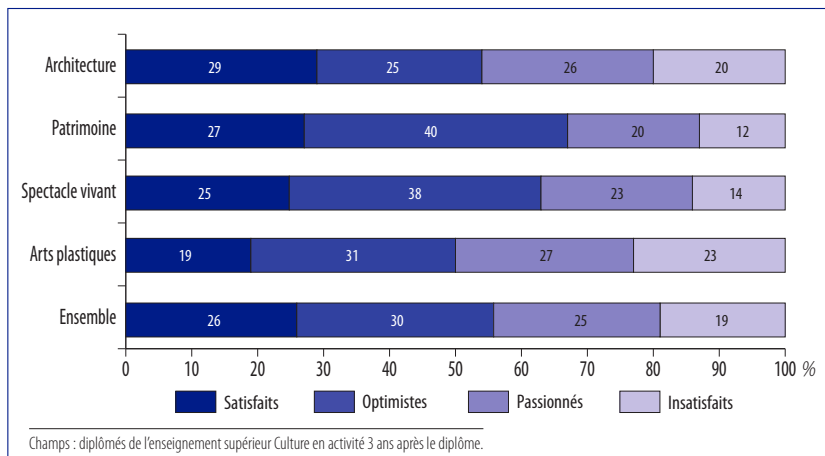
Concernant les conditions de l'emploi occupé, les insatisfaits sont plus souvent salariés (64 %), plus nombreux que les autres groupes à occuper des emplois précaires avec des contrats courts (14 % sont employés avec des contrats de moins de 6 mois et 16 % avec des contrats à durée déterminée de plus de 6 mois). Comparativement aux autres groupes, la part de ceux travaillant moins de 20 heures par semaine parmi les insatisfaits est la plus élevée (8 %), et les membres de ce groupe perçoivent un revenu moyen annuel net de 19 000 euros.

Comme pour les optimistes, les insatisfaits sont majoritairement des femmes (62 %) avec une proportion plus importante de diplômés des arts plastiques (30 %) que dans les trois autres groupes.

Quelle satisfaction pour quelle filière ?

Les diplômés de l'architecture ont pu bénéficier de conditions d'emploi plus favorables que les diplômés des autres filières : rapidité d'accès à l'emploi, et particulièrement à l'emploi stable, et salaires plus élevés. Ces conditions favorables expliquent leur satisfaction à l'égard de leur situation professionnelle. C'est parmi les diplômés de l'architecture que l'on trouve le plus de jeunes actifs appartenant au groupe des satisfaits (29 %) (graphique 8).

Graphique 8 – Répartition des groupes des diplômés Culture selon les filières du diplôme



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10)/
DÉPS, Ministère de la Culture, 2018

L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (DESC)

L'enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture est menée chaque année par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture. Elle vise les diplômés titulaires d'un des 44 diplômes de fin de cycle délivrés par les établissements sous la tutelle du ministère de la Culture.

Étant donné le faible nombre de répondants du cinéma, les résultats de cette filière ne sont pas détaillés mais sont inclus dans les résultats de l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur Culture. Le recueil d'informations pour l'enquête s'effectue en ligne.

Sur 17 013 diplômés en 2012, 2013 et 2014 recensés par les établissements participants, 15 564 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire.

7 655 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 49 % (sur la base des 15 564 personnes contactées).

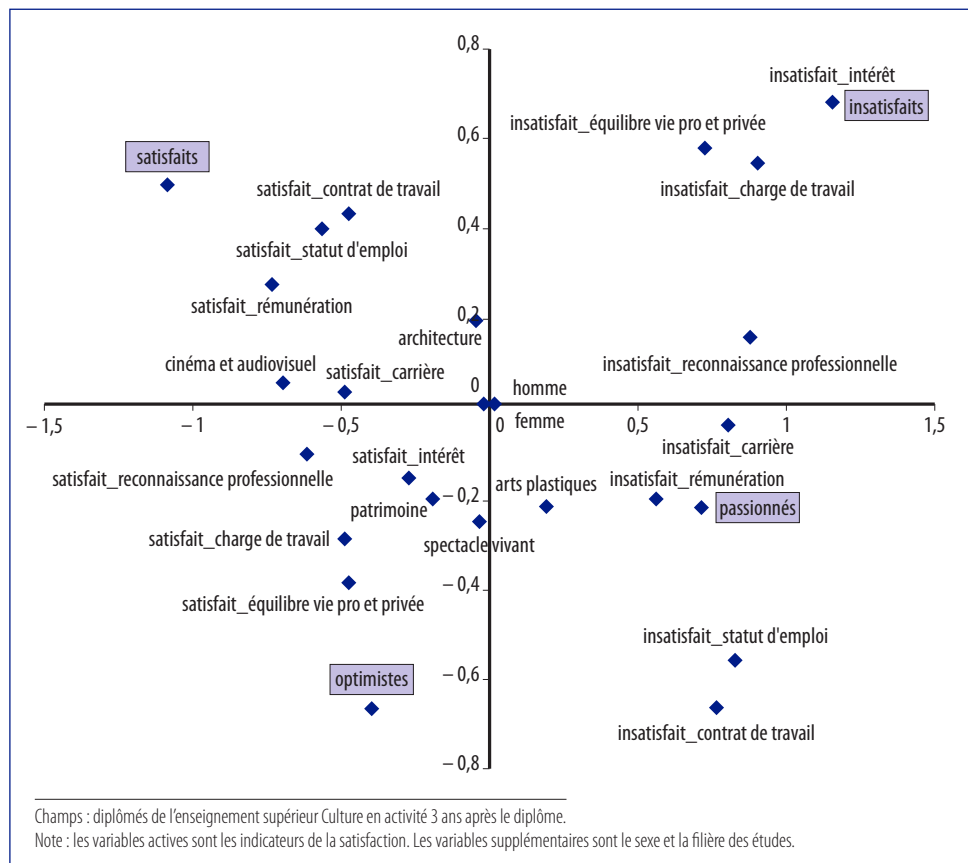
Analyse statistique de la satisfaction en relation avec l'emploi occupé

Dans le but de mettre l'accent sur la satisfaction au travail des diplômés en emploi de l'enseignement supérieur Culture, huit indicateurs de satisfaction présents dans l'enquête sur l'insertion professionnelle ont été retenus. Ces indicateurs valent 1 si l'individu est très satisfait ou plutôt satisfait et 0 sinon. Ces indicateurs sont : être très satisfait ou plutôt satisfait des perspectives d'évolution de carrière, de la charge de travail, du type de contrat de travail, du statut de l'emploi, des intérêts des missions, de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, de la reconnaissance du travail fourni et de la rémunération.

Une analyse des correspondances multiples (acm) a été réalisée. Cette analyse s'appuie, en plus des indicateurs décrivant la satisfaction, sur les caractéristiques individuelles disponibles des diplômés en emploi à savoir le sexe et la filière des études.

Pour consolider les associations mises en lumière par l'analyse des correspondances multiples, une classification ascendante hiérarchique a été menée sur les six premiers axes factoriels résumant 88 % de l'information disponible. Cette classification conduit à la formation de quatre groupes de diplômés en emploi présentant des niveaux de satisfaction différents. Le graphique A permet de visualiser le premier plan factoriel résumant 53 % de l'information disponible avec la projection des centres de classes consolidées par la classification ascendante hiérarchique.

Graphique A – Premier plan factoriel – Projection des indicateurs de la satisfaction au travail



Source : enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés 2014 de l'enseignement supérieur Culture (DESC 10)/DEPS, Ministère de la Culture, 2018

Publications

Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication 2018

Plus de 16 000 lieux de lecture publique et plus de 500 librairies labellisées, plus de 2 000 cinémas et 5 800 écrans, 440 lieux de spectacle labellisés par le ministère de la Culture, 1 200 musées de France et une quarantaine de musées nationaux, 51 centres d'art et 23 fonds régionaux d'art contemporain, plus de 400 jardins remarquables, près de 200 villes et pays d'art et d'histoire et 535 000 entités archéologiques...les lieux de création, de conservation et de diffusion de l'art, du patrimoine et de la culture sont multiples en France et l'offre diverse.

Les Français s'en emparent : ils sont 42 millions à être allés au cinéma en 2016, les cinq théâtres nationaux enregistrent près de 764 000 entrées pour la saison 2015-2016, les 70 scènes nationales plus de 2,4 millions d'entrées, 16 % de la population française est inscrite dans une bibliothèque. Parmi les 88 % d'internautes que compte aujourd'hui la population française, huit sur dix ont consommé des biens culturels sur internet au cours des douze derniers mois.

Facteur d'attractivité et facteur de richesse, la culture attire les touristes français et étrangers et contribue pour 2,2 % au produit intérieur brut. Pour mieux connaître le champ culturel, cette édition 2018 des Chiffres clés de la culture et de la communication offre, à travers 35 fiches synthétiques structurées en six grands chapitres, une représentation chiffrée indispensable à l'approche des enjeux du secteur.

Cet ouvrage est coédité par le Ministère de la Culture-Département des études, de la prospective et des statistiques et les Presses de Sciences Po.

Co-édition Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po

288 pages, 12 €

ISBN 978-2-72-462255-3

Disponible en librairie et en version numérique sur : www.cairn.info

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication 2018

Établi à partir de données administratives collectées en administration centrale, auprès des organismes placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication et des organismes de gestion collective des droits d'auteur et des droits des professionnels, il couvre la diversité des secteurs qui forment le champ de la culture et de la communication : patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, livre, presse.

L'ensemble des données rassemblées dressent un constat souvent sévère, montrant qu'il reste beaucoup à faire pour promouvoir l'égalité dans les nominations, les rémunérations, l'accès aux professions, à la programmation, à la consécration, ce à quoi s'attache la feuille de route égalité du ministère de la culture et de la communication pour 2018 validée dans le cadre du comité ministériel pour l'égalité.

55 pages

Téléchargeable sur le site : culture.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

Sites internet utiles :

Ordre National des architectes (CNOA)

www.architectes.org

Ordre des architectes d'Ile-de-France (CROAIF)

www.architectes-idf.org

RAMAU (Réseau Activités et Métiers de l'Architecture et de l'Urbanisme), présentant les activités du réseau et une actualité de la recherche : parutions scientifiques et bibliographies, appels à contributions, agenda. Il propose aussi une revue de presse et une information sur les formations.
www.ramau.archi.fr

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

www.archi.fr/CAUE

La Maison de l'architecture en Ile de France

www.maisonarchitecture-idf.org

Union nationale des Syndicats Français d'Architectes

www.syndicat-architectes.fr/

14 rue Bonaparte 75006 Paris — T 33 (0)1 55 04 56 50 — www.paris-malaquais.archi.fr



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Partenaire de



UNIVERSITÉ PARIS